

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Le conseil de développement de l'Agglomération et du Pays de Brest a été créé en juin 2001 à la suite de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999. La « Loi Voynet » prévoit, en effet, l'installation d'une telle instance dans toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants et les Pays. En 12 ans le Conseil de développement est devenu :

- Un espace de démocratie participative, une instance consultative à l'échelle de Brest métropole et du Pays de Brest. Il rassemble plus de 80 citoyens représentant la société civile organisée dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, environnementale, associative, sportive, universitaire...
- Un lieu de débats, de rencontres et d'appropriation d'une culture métropolitaine dans le cadre duquel des acteurs diversifiés de la métropole et du Pays font émerger des propositions et des projets proposés notamment aux élus de la communauté urbaine et du Pays de Brest.
- Une interface privilégiée, une « caisse de résonance » entre la société civile et les élus du territoire, en étant force de propositions et d'interpellation sur des sujets qui concernent l'avenir. Cette plaquette est l'occasion de présenter 5 ans de travail de notre conseil et de proposer aux élus de nos assemblées les évolutions qui nous semblent indispensables.

Le Président du Conseil de développement, **Yann Gouzien**

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT DE BREST MÉTROPOLE OcéANE ET DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST



Le conseil de développement : une implication de la société civile dans les grands projets de notre territoire.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que le conseil de développement accompagne les collectivités dans l'élaboration de leurs projets. Il apporte l'indispensable vision de la société civile sur notre avenir commun et répond à l'objectif d'une plus grande implication de toutes les composantes du territoire à son développement.

Depuis sa réinstallation en 2009, il a ainsi pu apporter des avis et contributions qui ont, grâce à la forte implication de ses membres, permis aux collectivités et à leurs services de prendre en compte les préoccupations de la société civile. Ces apports sont intervenus dans des domaines aussi divers que l'aménagement du territoire au travers du SCOT du Pays de Brest que des enjeux de développement de la métropole brestoise au travers du projet métropolitain Brest 2025 : Métropole ouverte et solidaire.

Dans un contexte de réformes territoriales, d'accès de Brest métropole océane au statut de métropole au même titre que des territoires tels que Lille, Lyon, Marseille ou encore Nantes et Rennes, notre avenir commun repose sur des enjeux importants, parmi lesquels on peut citer :

- Affirmer le dynamisme économique du Pays de Brest et accompagner son développement,
- Faire connaître ses atouts et rendre ce territoire de 400 000 habitants plus attractif,
- Conforter le rôle métropolitain de Brest dans un développement équilibré de la Bretagne.

Face à ces défis, je souhaite que le conseil de développement continue de nous accompagner dans nos projets en apportant son expertise, ses idées novatrices et pistes de réflexions. C'est pourquoi, je souscris à son souhait d'élargissement pour une représentation encore plus large de la société civile, et ce par un doublement du nombre de ses membres.

Le Président de Brest métropole océane  
et du Pôle métropolitain du Pays de Brest, **François Cuillandre**